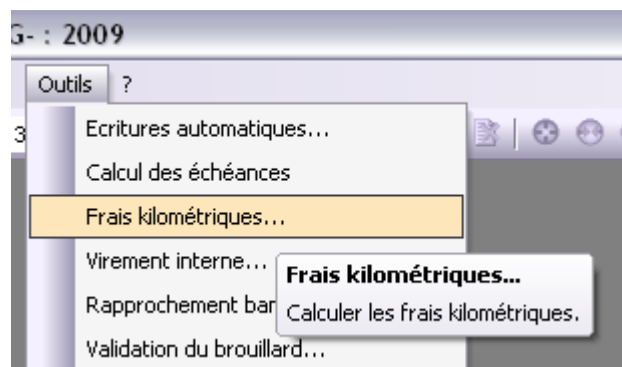


Dépenses professionnelles - 7 : les frais kilométriques (HD 5.60)

Certains d'entre vous préfèrent inscrire leurs dépenses de frais de voiture sous forme forfaitaire plutôt que de dépenses réelles.

Cet article est fait pour eux.

Un clic sur « outils » puis sur « frais kilométriques »...

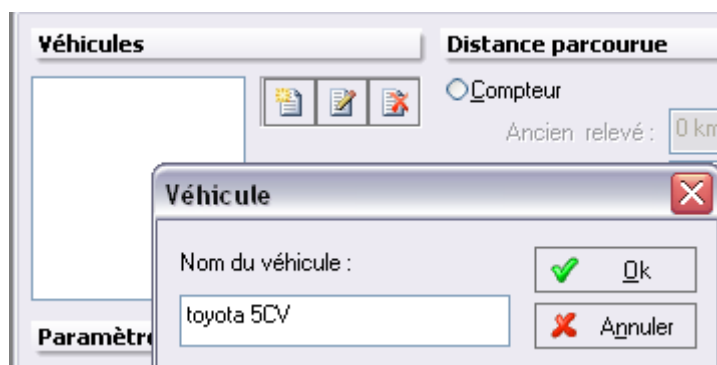


...ouvre une boîte de dialogue à remplir.

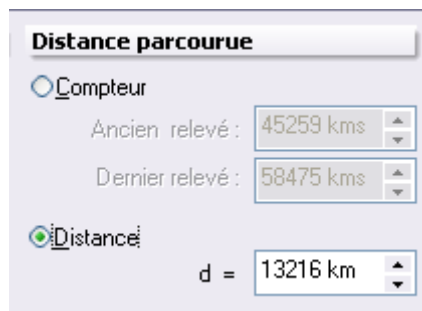
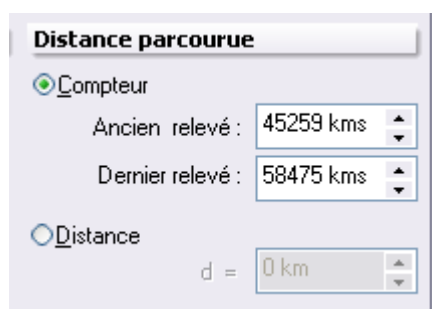
The dialog box 'Frais kilométriques' contains the following fields and controls:

- Véhicules:** A list box for vehicle selection.
- Distance parcourue:**
 - Compteur**:
 - Ancien relevé : 0 kms
 - Dernier relevé : 0 kms
 - Distance**:
 - d = 0 km
- Montant total:** 0.00 €
- Paramètres:**
 - Borne inférieure : 0 km
 - Borne supérieure : 0 km
 - Jusqu'à 0 km : d x 0.000 €
 - De 1 km et jusqu'à 0 km : 0 € + d x 0.000 €
 - Au-delà de 0 km : d x 0.000 €
- Montant:**
 - Remboursement : 0.00 €
- Buttons:** Supprimer, Enregistrer, Fermer

Il faut commencer par indiquer votre véhicule grâce à l'icône spécifique ; si l'année suivante, vous ne l'avez plus, il suffira de la supprimer par l'icône de suppression. Vous pouvez ainsi inscrire tous vos véhicules professionnelles.



Il faut ensuite indiquer la distance parcourue au niveau professionnel seulement



Il faut vous munir ensuite du barème annuel voiture, cyclomoteur ou cylindrée supérieure, **BNC ou BIC** selon votre cas afin de **reporter dans votre boîte de dialogue les bonnes valeurs et coefficients**.

■ BARÈME KILOMÉTRIQUE BNC DES FRAIS DE VOITURES 2008

Puissance fiscale	jusqu'à 5 000 km	de 5 001 à 20 000 km	au-delà de 20 000 km
3 CV	$d \times 0,387 \text{ €}$	$(d \times 0,232 \text{ €}) + 778 \text{ €}$	$d \times 0,271 \text{ €}$
4 CV	$d \times 0,466 \text{ €}$	$(d \times 0,262 \text{ €}) + 1 020 \text{ €}$	$d \times 0,313 \text{ €}$
5 CV	$d \times 0,512 \text{ €}$	$(d \times 0,287 \text{ €}) + 1 123 \text{ €}$	$d \times 0,343 \text{ €}$
6 CV	$d \times 0,536 \text{ €}$	$(d \times 0,301 \text{ €}) + 1 178 \text{ €}$	$d \times 0,360 \text{ €}$
7 CV	$d \times 0,561 \text{ €}$	$(d \times 0,318 \text{ €}) + 1 218 \text{ €}$	$d \times 0,379 \text{ €}$
8 CV	$d \times 0,592 \text{ €}$	$(d \times 0,337 \text{ €}) + 1 278 \text{ €}$	$d \times 0,401 \text{ €}$
9 CV	$d \times 0,607 \text{ €}$	$(d \times 0,352 \text{ €}) + 1 278 \text{ €}$	$d \times 0,416 \text{ €}$

Dans le cas présent, la somme déductible est de 4915.99 euros ; vous enregistrez, puis vous fermez.

Paramètres			
Borne inférieure :	5000 km	Borne supérieure :	20000 km
Jusqu'à 5000 km :		d x	0.512 €
De 5001 km et jusqu'à 20000 km :	1123 €	+ d x	0.287 €
Au-delà de 20000 km :		d x	0.343 €
Montant			
Remboursement :		4915.99 €	
<input type="button" value="Supprimer"/>		<input type="button" value="Enregistrer"/> <input type="button" value="Fermer"/>	

Vous pouvez avoir un deuxième véhicule professionnel ; vous le rajouter de la même façon que le premier, et vous paramétrez correctement

Véhicules	Distance parcourue		
<ul style="list-style-type: none"> moto 2CV toyota 5CV 	<input type="radio"/> Compteur Ancien relevé : 0 kms Demier relevé : 0 kms <input checked="" type="radio"/> Distance d = 1250 km		
Montant total	5313.49 €		
Paramètres			
Borne inférieure :	3000 km	Borne supérieure :	6000 km

puisque vous ne dépassez pas 3000 km, inutile de remplir les valeurs pour au delà..

Paramètres			
Borne inférieure :	3000 km	Borne supérieure :	6000 km
Jusqu'à 3000 km :		d x	0.318 €
De 3001 km et jusqu'à 6000 km :	0 €	+ d x	0.000 €
Au-delà de 6000 km :		d x	0.000 €
Montant			
Remboursement :		397.50 €	

La valeur déductible est donc de 397,50 euros

Tout en haut, vous avez une case « montant total » qui additionne les frais forfaitaires pour les deux véhicules (4915.99 + 397.50 = 5313.49 euros.)

Véhicules

moto 2CV
toyota 5CV

Montant total
5313.49 €

Vous n'avez plus qu'à **reporter cette somme dans votre comptabilité de l'année** correspondante.

Pour cela, il faut **aller au niveau des « comptes de dépenses », et inscrire/enregistrer cette somme au niveau de la ligne BJ1 « frais de véhicules »** avec un calcul « manuel ».

BH2	Personnel intérimaire	Code :	BJ1
BH3	Petit outillage	Désignation :	Frais de véhicules
BH4	Chauffage, eau, gaz	Ligne :	23
BH5	Honoraires ne consé	Type :	<input type="radio"/> Recette <input checked="" type="radio"/> Dé
BH6	Primes d'assurance	Calcul	
BJ	Total: Transports et	Automatique :	<input type="radio"/>
BJ1	Frais de véhicules	Manuel :	<input checked="" type="radio"/> 5313
BJ2	Autres frais de dépl		
BK	Total: charges soci		
BM	Total: Frais divers d		

Si vous éditez la 2035, les lignes 23 et 24 sont correctement renseignées.

23	Frais de véhicules	BJ1	5313 €
24	Autres frais de déplacement (voyages...)	BJ2	
	Total: Transports et déplacements	BJ	5313 €

Dernier point : si vous payez vos dépenses de frais de véhicules avec votre compte bancaire professionnel, il vous faut inscrire ces dépenses automobiles sur le compte « prélèvements personnels » ou « compte de l'exploitant », vous pouvez créer un compte spécifique « compte de l'exploitant/véhicule » qui vous permettra de vérifier que vous avez fait le bon choix. Bien sûr, ces dépenses réelles ne seront pas déductibles, donc pas de rubrique fiscale à renseigner.

Comptes de dépenses x

Code	Compte	Rub	Désignation
PRELEVEM	1082000		Prélèvement personnel

Compte de dépenses : COMPEXPL

Compte

Code : COMPEXPL

Compte : 1082100

Désignation : compte de l'exploitant/véhicule

Rubrique :